

Arrêté du Président n° A2024-045

FERMETURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, SITUÉE AU LIEU-DIT  
« LE MOUSTREC » EN LA COMMUNE DE PAIMPOL POUR TRAVAUX DE MAINTENANCE.

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage  
VU la circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage  
VU les statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération  
VU la compétence exercée par l'EPCI pour la réalisation et la gestion d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage sur le territoire communautaire  
VU l'article 16 du règlement intérieur établi à destination des usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage de Paimpol.

CONSIDÉRANT qu'il convient de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage durant la période du vendredi 06 décembre 2024 au lundi 16 décembre 2024, pour des travaux de maintenance.

ARRETE

**Article 1er** - L'aire d'accueil des gens du voyage situé au lieu-dit « Le Moustrec » en la commune de Paimpol est fermée au public à compter vendredi 06 décembre 2024 à 17 heures.

**Article 2** - La réouverture du site au public est prévue le lundi 16 décembre 2024 à 9h00.

**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de Guingamp-Paimpol Agglomération, M. Le Directeur Général Adjoint, Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Guingamp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guingamp  
Le 13/08/2024  
Le Président,  
M. Vincent Le Meaux

Pour le Président,  
La Vice-présidente

